

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aurore YANG, M. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL Monsieur Bruno GODET, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Madame Anab LEFFRAY, Monsieur Pierre HABERT.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	26	21

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Aline MERIAU à M. Frédéric MURA, M. Bruno GUYARD à Mme Magali BLANLUET, Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, Mme Mariline BOUCLET à M. PELLETIER Fabrice, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Absents excusés : Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur LHOMME Hervé, Monsieur Bruno THOMAS, Madame Vanessa CHABOURINE,
A été nommé secrétaire : Pierre HABERT

Date de la convocation

23 juin 2023

Date d'affichage

23 juin 2023

Objet de la délibération

1 Achat public

1-1 Marchés Publics

1-1-1 Délibération qui autorise
à signer les contrats

Vu le Code des marchés publics ;
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la délibération n°2023-044 du 25 mai 2023 qui autorise M. le Maire à lancer la consultation,

Considérant que le marché actuel arrive à échéance, le 31 août 2023,

2023-049- Attribution du
marché de prestation
d'entretien des locaux

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 27 juin 2023 qui propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise Diamant nettoyage,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le choix de la Commission « d'appel d'offres »,
- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise SAS Diamant Nettoyage, pour un montant annuel (hors prestations supplémentaires) de 73 158.62 € HT soit 87 790.34 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et le charge de régler toutes les formalités administratives nécessaires.

Le secrétaire de séance
Pierre HABERT

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA